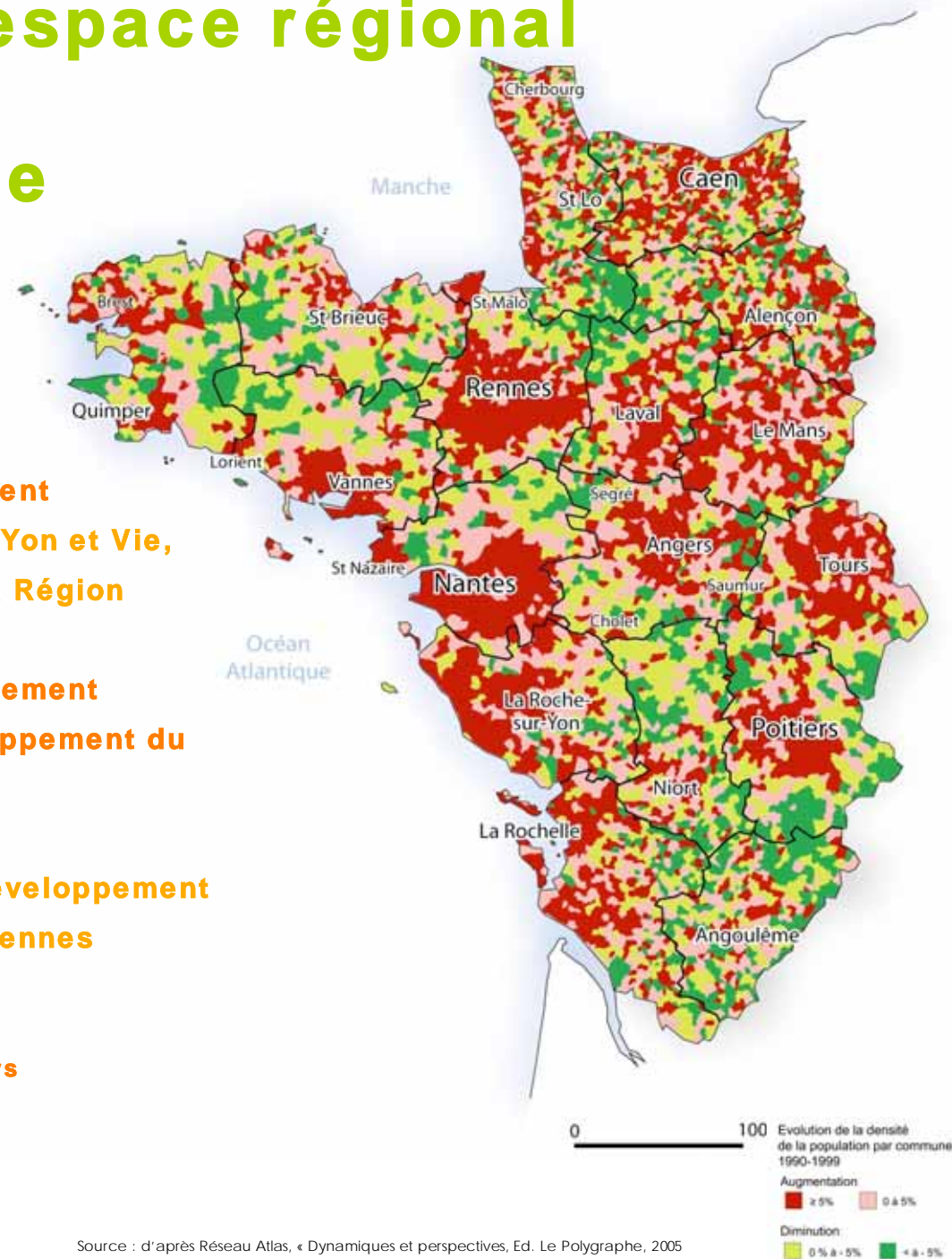


# Un autre regard sur l'espace régional pour mieux construire l'avenir de tous

**Contribution des Conseils de Développement  
du Pays et de l'Agglomération d'Angers, du Pays Yon et Vie,  
de Nantes Métropole, de l'Agglomération de la Région  
Nazairienne et de l'Estuaire  
à la réflexion régionale préalable à l'établissement  
du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du  
Territoire des Pays de la Loire**

**Avec la participation aux débats des Conseils de Développement  
des Pays et Agglomérations du Mans et de Rennes**

**Conférence des Conseils de Développement  
18 décembre 2006 – Centre de Congrès d'Angers**



# Sommaire

<b>Préambule</b>	<b>p. 3</b>
<b>Pour un développement régional économe des ressources</b>	<b>p. 4</b>
<b>Promouvoir le développement de nouvelles activités</b>	<b>p. 6</b>
<b>Reconnaître et promouvoir le dialogue et la solidarité pour de nouveaux services aux habitants</b>	<b>p. 10</b>
<b>Les grands enjeux régionaux à 20 ans</b>	<b>p. 15</b>



# Préambule

Les Conseils de Développement des Pays et Agglomérations d'Angers, La Roche-sur-Yon, Nantes, Saint-Nazaire, constitués d'acteurs économiques, sociaux, associatifs des territoires vécus de plus en plus à l'échelle interrégionale, livrent ici une contribution à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT). Elle résulte d'une réflexion commune sur les enjeux essentiels de demain et les réponses pouvant y être apportées au niveau régional pour et par les hommes et les femmes des territoires de la région. Elle a été élaborée lors d'une rencontre en décembre 2006 à Angers à laquelle participaient également les Conseils de Développement des Pays et Agglomérations du Mans et de Rennes.

Cette démarche des Conseils de Développement s'inscrit dans une logique de collaboration engagée depuis plusieurs années, qu'ils souhaitent étendre à l'ensemble des Conseils de Développement de la Région. Elle est fondée sur la nécessité d'échanger sur leurs préconisations et leurs suggestions sur les grands thèmes du développement territorial pour faire avancer leurs territoires de vie et mieux les articuler. Par cette démarche, ils affirment la nécessité de la solidarité des territoires. Par leur compétence, leur vécu, leur savoir-faire, leur bonne volonté et parce qu'ils sont partie prenante des stratégies de développement, les membres des Conseils de Développement, de toutes origines et de tous milieux, ont la volonté, ensemble, d'apporter un nouvel éclairage pour relever les défis de demain liés aux changements économiques, aux nouvelles mobilités, à l'allongement de la durée de la vie, au développement durable, aux nouveaux modes et temps de vie... Cette intervention de la société civile a un sens politique fort. Ce n'est pas la démarche d'un contre-pouvoir, mais l'expression d'une réflexion citoyenne transversale au service d'une communauté de vie et d'intérêts.

Le présent document est donc le fruit de ces regards croisés, de ce dialogue d'acteurs de territoires d'Agglomérations et de Pays aux identités et vécus multiples. C'est un exercice de démocratie participative dans lequel les Conseils se sont investis au-delà des limites techniques et administratives. C'est le sens de la participation à nos travaux du Conseil de Rennes. Il se veut être une plus-value, parfois « poil à gratter », pour l'élaboration des politiques régionales et du SRADT en particulier.

Les Présidents des Conseils de Développement

# Pour un développement régional économe des ressources

## Entendu le 18 décembre

- A quoi servent les conclusions des Assises régionales 2006 des Pays de la Loire pour l'élaboration du SRADT en 2007 ?
- Les campagnes ne doivent pas devenir le bouc émissaire des reproches environnementaux et, en même temps, la réserve foncière d'une coûteuse expansion urbaine mal maîtrisée.
- Le développement durable est devenu un outil de communication pour les « territoires institutionnels », comme si les échéances réelles n'étaient pas encore connues des élus...
- Le « fleuve sauvage » ne reste-t-il qu'un slogan de marketing touristique ?
- Le temps est la ressource la plus mesurée pour l'homme sur la terre. C'est une ressource qui souvent manque. Il devrait être question du temps comme enjeu d'aménagement du territoire régional dans le projet SRADT. C'est dans le rapport entre le temps et l'espace que se trouve une partie de la réponse à ce « manque » de temps.
- L'approvisionnement électrique de l'Ouest est problématique actuellement. Qu'en sera-t-il dans 10 ans ?
- Sait-on combien d'énergie consomme la voiture d'une famille de Brissac pour aller au travail chaque jour à Angers ? Sait-on combien consomme un TGV Le Mans-Paris par voyageur ? Sait-on l'énergie consommée par un Airbus entre Nantes et Paris ?

## Grains d'utopie et leviers régionaux pour la décennie

- Et si les multiples périmètres de protection des espaces naturels sensibles devenaient cohérents dans leurs limites et leurs réglementations grâce à une impulsion régionale contractualisée ?
- Et si une Agence foncière régionale devenait indispensable... pas seulement pour les infrastructures ? Et si les plus-values foncières lors des changements d'affectation des sols étaient mutualisées pour freiner la spéculation foncière et économiser l'espace ?
- Et si la réalisation du parcours à vélo le long de la Loire (étendu à tous ses affluents et au littoral) devenait une priorité régionale en termes de valorisation touristique, paysagère, environnementale : une carte de visite vraiment distinctive et fortement communicative pour la Région ?
- Et si la « gestion interrégionale » des ressources en eau du bassin de la Loire et ses affluents redevenait une priorité pour la Région ?
- Et si la mer était redécouverte comme espace de plus en plus porteur de potentialités économiques, sportives, écologiques ?



# Pour un développement régional économe des ressources

## L'eau, l'énergie, le foncier ... des ressources fragiles nécessitant un renforcement des actions concertées à l'échelle régionale

### ● Des actions de gestion concertée

Toutes les politiques urbaines, agricoles, industrielles et environnementales doivent être élaborées de manière concertée et transversale entre tous les acteurs publics et privés compétents et viser l'anticipation des impacts négatifs sur l'environnement des évolutions climatiques et démographiques. C'est à cette condition que les habitants cesseront de subir la dégradation globale de leur milieu de vie. C'est aussi à cette condition que les aspects les plus contestables de la métropolisation induite par la concentration d'activités et d'habitants pourront être limités dans la prochaine décennie. La Région a là un rôle fondamental à jouer.

- **Pour l'eau**, question cruciale qui se pose autant en termes quantitatifs que qualitatifs, **c'est la globalité du bassin hydrographique du fleuve Loire et de sa grande vallée agricole, touristique et urbaine qui doit être prise en compte.**
  - \* **Il est urgent d'anticiper les besoins en eau** sur la région des Pays de Loire. La Région doit définir des « bassins de consommation » d'eau et participer à la gestion des « bassins de production » d'eau.
  - \* La bonne qualité de l'eau actuellement distribuée doit donner lieu à un **bilan suffisamment étayé sur les formes d'utilisation et de rejet** (particulièrement les rejets diffus sous forme de nitrates).
- **La question foncière** est devenue cruciale dans certains secteurs géographiques de la région (littoraux, auréoles urbaines). L'accélération de la croissance des surfaces construites durant la dernière décennie est préoccupante. Les effets induits par les « surfaces artificialisées » de manière irréversible ainsi que les conclusions à tirer de ces évolutions doivent être mis en évidence dans le SRADT.
- **L'approvisionnement en énergie électrique** est devenu le talon d'Achille du développement de l'Ouest de la France. Un état de l'évolution prévisible des besoins doit être réalisé pour susciter l'accélération des adaptations nécessaires, le développement plus rapide des énergies renouvelables et déterminer les conditions du partage des ressources énergétiques disponibles.
- **La « consommation de temps »** résultant des choix d'aménagement du territoire est également devenue un véritable gâchis économique et social que les choix futurs, résultant notamment du SRADT, devront contribuer à limiter.

### ● Des actions de sensibilisation et d'information

- Mise en place d'une véritable politique de **sensibilisation à l'économie des ressources et à la préservation de la biodiversité** pour tous les acteurs de la région des Pays de la Loire et... dans les lycées dont elle a la responsabilité.
- **Définition d'indicateurs de « durabilité »** exigés par la Région dans tous ses contrats de projets territoriaux ou non territoriaux.
- Organisation de **séminaires d'information** des élus fondés sur l'échange d'expériences européennes, sur le foncier, l'urbanisme, l'énergie, ....
- **Prise en compte de l'échelle interrégionale** pour toute action d'économie des ressources.

# Promouvoir le développement de nouvelles activités

## Entendu le 18 décembre

- Les mutations des activités économiques des 20 prochaines années seront plus importantes que celles connues depuis les années cinquante dans les Pays de la Loire.
- Les filières gagnantes du passé ne seront certainement pas les filières de demain.
- La recherche est devenue le levier majeur des nouvelles activités de demain.
- L'incapacité à créer un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur à l'échelle des Pays de la Loire est problématique alors qu'émergent des pôles régionaux dans toute la France.
- L'industrie doit tenir compte du développement durable qui peut être aussi un gisement d'activités pour l'industrie.
- L'agroalimentaire doit jouer la carte de la recherche et de l'innovation.
- L'allongement de la durée de la vie active pose la question de la capitalisation du savoir-faire des salariés à tous les niveaux et de sa valorisation par une formation continue.
- L'avenir des infrastructures (dans les faits comme dans les têtes...) doit être réfléchi à une échelle européenne et en discutant les flux, pôles, pivots actuels...
- L'économie sociale et solidaire doit être pensée comme contribuant à enrichir la région et non comme une charge pour l'économie.

## Grains d'utopie et leviers régionaux pour la décennie

- Et si l'on devenait capable de penser en termes de maillage régional en lien avec les territoires du Grand Ouest Atlantique ?
- Et si le ferroutage devenait une priorité dans le Grand Ouest de la France ?
- Et si les actions régionales (les contrats territoriaux mais également les autres formes de soutien aux activités de recherche et d'innovation, ...) étaient fondées selon les principes des « projets d'objectif » clairement définis avec chaque acteur partenaire ?
- Et si aucune action publique régionale n'était organisée sans une pratique d'évaluation organisée avec intelligence ?
- Et si un véritable outil de coopération régionale décentralisée européenne était créé ?
- Et si une aide régionale plus marquée pour l'agriculture durable était apportée ?
- Et si un observatoire de la dynamique des localisations d'activités était créé en lieu et place des multiples observatoires par activité qui sont des traitements statistiques utiles, mais qui ne sont pas opérationnels pour la mise en œuvre de politiques publiques innovantes ?
- Et si on assurait un réel développement du Port par le développement d'un pôle dédié aux activités de stockage et de transformation et la création d'un outil pour conduire ce développement sur la base de partenariats internationaux ?



# Promouvoir le développement de nouvelles activités

## Promouvoir le développement de nouvelles activités créatrices des emplois de demain et favoriser les synergies entre les hommes et leurs projets dans l'espace interrégional et européen

- Favoriser le développement des filières d'aujourd'hui, investir pour l'émergence des activités économiques de demain
  - Dans la vision prospective qui doit être celle du SRADT, **les potentialités de développement économique et les spécificités territoriales de la région devraient être affirmées et ne pas se résumer aux pôles économiques existants**. Les nouvelles activités naissent et se développent aux « nœuds » de rencontre entre plusieurs activités anciennes ou actuelles. Elles trouvent leur origine dans les synergies entre les ressources et les performances du territoire d'aujourd'hui (économiques, environnementales, scientifiques, culturelles, sociales, ...). La Région a un rôle fondamental à jouer pour favoriser des synergies porteuses d'innovation et d'activités nouvelles : synergies entre les pôles de compétitivité, synergies créatrices de pôles d'excellence, par exemple dans les activités Banque/Assurance/Prévoyance d'Angers, Le Mans et Nantes, synergies entre les ressources et performances culturelles des territoires ruraux et urbains, etc.
  - **Les « vocations » économiques n'existent plus**. Elles ne peuvent pas constituer les supports du développement futur.
  - Toutes les formes de **polyvalence des activités économiques**, de malléabilité spatiale, deviennent déterminantes pour le dynamisme territorial.
  - La **dynamique culturelle** (au sens le plus large) doit être prise en compte dans la démarche prospective du SRADT. Il s'agit d'un héritage essentiel pour les territoires de la région. C'est un facteur important pour le développement économique régional, compte tenu des évolutions sociétales génératrices de nouvelles pratiques culturelles. Elles font naître des emplois et des investissements économiques.
  - La **dynamique sportive** est ignorée des professionnels de l'aménagement du territoire. Le sport doit être considéré dans toutes ses dimensions (santé, social, équipements) comme un point d'appui de l'attractivité et du dynamisme du territoire.
- Investir dans les leviers de développement territorial du futur
  - L'**outil « recherche » public et privé dans l'Ouest français** et les instances de formation par la recherche, dramatiquement faibles et inadaptés pour préparer l'avenir, doivent être renforcés.
  - **Les structures de formation** (initiale et continue, générale et professionnelle) sont déterminantes pour accompagner le développement de nouvelles activités à condition d'anticiper les adaptations et d'assurer leur rapide renouvellement, dans un contexte de raréfaction des actifs. Une forte capacité d'attraction des jeunes dans un contexte de mutations économiques accélérées est une des clefs du développement territorial.
  - La recherche et la formation doivent être structurées par un encouragement direct à la coopération entre les universités de l'Ouest français. L'effort de recherche et d'Innovation doit être adossé à une politique de l'emploi.





## ○ Changer d'échelle, encourager les interfaces

- **Les mobilités des hommes, des biens et des idées s'accroissent autant dans leur intensité que dans leur diversité.** Elles deviennent de plus en plus omnidirectionnelles et immatérielles.
- Les entreprises travaillent et jouent leur avenir à de nouvelles échelles qui n'ont rien à voir avec les échelles administratives ou politiques.
- Sous l'effet de l'étalement urbain, de nouveaux territoires se développent entre l'espace rural et l'espace urbain. Des territoires qui constituent de nouveaux espaces économiques et de vie à forts enjeux économiques et sociaux pour aujourd'hui et pour demain.
- **Il faut intégrer les conséquences de ces nouvelles formes de mobilité** qui remettent en cause pour les prochaines décennies les armatures spatiales héritées :
  - ✦ Changer d'échelle dans l'analyse des priorités d'infrastructures terrestres, envisager les relations avec les grands pôles économiques européens.
  - ✦ Encourager les interfaces plus que les pôles à tous les niveaux territoriaux,
  - ✦ Construire une synergie entre les territoires de la région et entre les régions dans tous les domaines : privilégier et anticiper les « nœuds » économiques.
  - ✦ **Intégrer l'interrégionalisation comme la première et la seule carte de l'aménagement du territoire pour les régions dans l'Ouest de la France.**
- L'utilisation des moyens de la mobilité s'accroît. **Elle ne doit plus se faire au détriment de la qualité de vie des habitants** (temps, coûts de transport ...) et des dynamiques de développement économique. Ainsi, l'engorgement des infrastructures routières, ferroviaires devient une contrainte qui éloigne l'entreprise des zones urbaines denses.
- **Afficher les grandes priorités des infrastructures à l'échelle de l'Ouest français** et identifier leurs conséquences territoriales : futur aéroport, estuaire et son hinterland, liaisons Le Mans-Sablé-Angers-Nantes, Nantes-Rennes, Rennes-Angers, développement du ferroutage et de pôles logistiques embranchés ...
- Donner une place à "**l'intelligence ferroviaire**" et à **l'intermodalité** comme concepts fondateurs du développement territorial. A ce titre, la Région doit s'engager dans le développement des infrastructures nécessaires. Certaines sont cruciales pour l'avenir de l'espace régional, comme l'axe Nantes-Angers aujourd'hui saturé. Sans la construction des infrastructures ferroviaires nécessaires sur cet axe, nombre d'options d'aménagement et de développement prises dans le SRADT ne pourront être réalisées.

# Reconnaître et promouvoir le dialogue et la solidarité pour de nouveaux services aux habitants

## Entendu le 18 décembre

- Un SRADT des Pays de la Loire ne peut pas se contenter de faire un « copier/coller » de ce qui se fait depuis 40 ans et selon un modèle identique dans chaque région française.
- Ce n'est pas un catalogue d'intentions et d'actions dont les acteurs ne sont pas définis qui permet de construire un SRADT.
- « Qui fait quoi ? » ne s'adresse pas seulement aux instances élues et administratives. Il faut mieux capitaliser la tradition associative régionale.
- Il faut rechercher les synergies entre instances existantes et les mettre en perspective avec des évolutions perceptibles du contexte régional.
- Comment parler de cohésion sociale et territoriale sans évoquer le développement de services publics élaborés et adaptés aux exigences d'habitants citoyens qui savent que leurs besoins, individuellement, ne pourront pas tous être satisfaits ? L'anticipation territoriale repose aussi sur les anticipations sociétales.
- Le réseau régional des Conseils de Développement est indispensable.

## Grains d'utopie et leviers régionaux pour la décennie

- Et si l'innovation et la recherche devenaient aussi indispensables dans la gouvernance territoriale que dans le développement économique ?
- Et si la Région créait un outil d'aide à la gouvernance associative ?
- Et si la Région s'engageait à soutenir un observatoire indépendant des mutations territoriales ?
- Et si les effets de la révolution numérique naissante et de la montée de l'économie de l'immatériel venaient vraiment appuyer une réflexion anticipatrice ?
- Et si la Région était dotée d'outils permettant la participation des citoyens aux politiques régionales ?
- Et si le « durable » servait d'argument constructif pour le développement économique, culturel, social, sportif, au service de tous les habitants de la Région ?
- Et si les associations devenaient des acteurs incontournables des décisions politiques ?
- Et si on pensait la concordance des temps aussi au niveau régional ?



# Reconnaître et promouvoir le dialogue et la solidarité pour de nouveaux services aux habitants

**L'humain dans son individualité et sa diversité doit apparaître au cœur d'un projet de SRADT. Il faut passer du toujours plus au toujours mieux pour les habitants.**

## ● Observer et anticiper les évolutions humaines et sociétales

- **L'information mobilisée sur ce sujet essentiel pour l'organisation des territoires doit être beaucoup plus importante dans le projet de SRADT.** Elle doit permettre d'anticiper. Les analyses qualitatives doivent être plus imaginatives, les analyses quantitatives être plus précises. Les projections démographiques doivent être plus élaborées, l'allongement de la durée de la vie doit être pris en compte. Les services publics doivent être analysés, les infrastructures sportives, culturelles, leur existence et leur rôle comme leurs insuffisances doivent entrer dans le champ de la réflexion de ce projet.
- **Un mode de vie plus autonome, un accès généralisé à la connaissance, au savoir, au bien-être matériel,** implique de profonds changements dans la manière d'envisager la vie des habitants sur les territoires et induira de nouveaux services, notamment des services à la personne.
- **Le temps, la progression des contraintes temporelles et les dysfonctionnements collectifs qu'elles engendrent** sur les territoires doivent être pris en compte dans l'observation et l'anticipation des évolutions.
- **La croissance des exigences des habitants** (riches ou pauvres) sera donc continue dans tous les domaines et dans tous les territoires institutionnels à dominante urbaine, rurale et dans les nouveaux territoires « périurbains ».
- **L'essoufflement associatif** est notable devant la lourdeur des engagements et la professionnalisation des instances.
- **La Région doit favoriser une meilleure observation.** Il existe déjà un grand nombre d'observatoires dont les travaux sont sous-utilisés... y compris par les auteurs du projet de SRADT ! Sans doute faut-il mieux observer à la bonne échelle, certainement faut-il compléter les données et surtout synthétiser spatialement à des échelles pertinentes pour faire apparaître les mutations territoriales en cours.

## ● Informer et associer

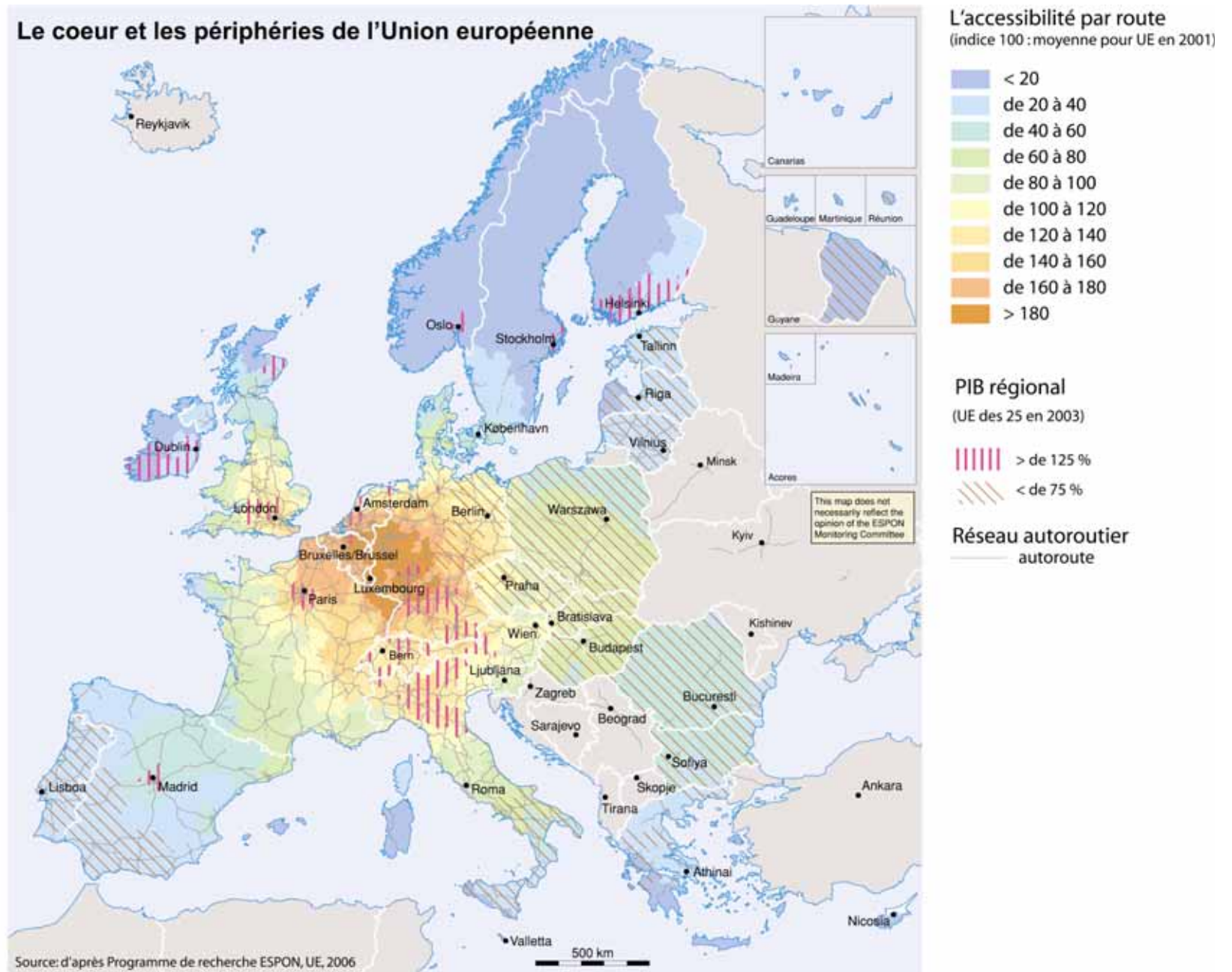
- **La mise en œuvre d'une véritable information** toujours plus complexe entre habitants, acteurs, élus, impose une clarification des rôles et une articulation optimale des moyens les plus adaptés.
- L'évolution des modes de vie et l'adaptation/la création de nouveaux services nécessitent de **mieux impliquer la population, les usagers** des services pour innover. Elles créent également le besoin de faire appel à de nouvelles compétences.
- **L'émergence d'une expression de la société civile** sur la manière d'envisager le développement de son territoire de vie doit permettre d'imaginer de nouveaux processus de décision et de donner plus de sens aux politiques et aux projets.
- **L'implication associative et citoyenne** implique une réflexion sur les « temps » de la participation citoyenne des actifs.



## ○ Reconnaître le rôle structurant des associations pour le développement régional

- **Le rôle croissant de l'économie sociale**, héritage des solidarités territoriales dans l'Ouest de la France, doit être reconnu et ses instances doivent servir de support majeur pour mieux ajuster la réponse à une demande sociale diversifiée.
- Les responsabilités des instances publiques, les niveaux des missions territoriales, le rôle des associations et de diverses instances de solidarité doivent être éclaircis selon un principe de subsidiarité.
- **Créer un Centre régional d'aide à la gouvernance associative** pour mieux articuler la volonté d'engagement et la mobilisation des compétences nécessaires (outil de gestion et soutien humain des militants dans l'accompagnement des projets et de la vie associative).

# Le coeur et les périphéries de l'Union européenne



# Les grands enjeux régionaux à 20 ans

## Mieux arrimer l'Ouest de la France au cœur de l'Europe

L'avenir se joue à l'échelle du Grand Ouest et repose sur notre capacité à développer des coopérations innovantes à l'exemple des euro-districts développés par des régions transfrontalières. Des initiatives existent et sont importantes : réseau de villes, coopération métropolitaine Loire-Bretagne, concept du "Grand Ouest". À toutes ces démarches manque le souffle politique qui entraîne et fédère les énergies. Dans l'Union européenne, il s'agit de faire naître un espace de concertation, de mobilisation de moyens et d'actions de tous les territoires qui, au-delà des appartenances administratives, partagent cette ambition territoriale nouvelle de développement, ajustée au monde actuel. L'objectif est de faire naître, à un niveau différent des références administratives, des réflexions en commun et une ambition partagée de projets à l'échelle de l'Europe, c'est-à-dire en relation avec les activités de l'Union européenne. La forme est à définir, peut-être faut-il un outil, peut-être suffit-il de coopérations ciblées ? Dans tous les cas, il faut une ambition forte qui entraîne la mobilisation.

## Renforcer les synergies entre territoires

Une politique régionale d'aménagement du territoire est d'abord fondée sur le renforcement des complémentarités et synergies entre les territoires constituant l'espace régional. Dans ce contexte, la seule logique des périmètres administratifs a besoin d'être dépassée. Au temps des identités va se substituer, sans renier l'Histoire, celui des espaces de développement, parfois virtuels. De nouvelles solidarités vont naître, bien au-delà des frontières géographiques. La Région doit les encourager car elles sont porteuses d'innovation et de développement économique et social.

## Construire l'aménagement du territoire grâce aux héritages du dynamisme territorial

L'Ouest français bénéficie d'un héritage précieux : la capacité de ses habitants à l'investissement collectif sous des formes variées (associations, tradition des pays...). Cet héritage est à valoriser en favorisant particulièrement la collaboration entre les Agglomérations et les Pays, entre les structures de l'économie sociale et solidaire (CRES, groupements associatifs, fédérations, ...). La solidarité est une valeur partagée par les habitants de ce territoire, elle fonde le développement et constitue un atout pour limiter les effets des inégalités.

## Préparer et accompagner les émergences de toutes natures

Le rythme de plus en plus rapide des changements du monde rend indispensable la capacité à anticiper l'émergence de phénomènes nouveaux (économiques, sociaux, culturels, sportifs...). Sans faire "table rase" du passé, mais au contraire en s'appuyant sur les acquis de l'existant, il y a lieu de créer les conditions de la veille et de l'alerte.







 **Conseil de Développement du Pays et de l'Agglomération d'Angers**

Président : Jean Baptiste HUMEAU  
10, rue de l'Aubrière – 49100 ANGERS  
Tel : 02 41 05 48 91 – Fax : 02 41 05 48 92  
Mel : [conseil-developpement@angersloiremetropole.fr](mailto:conseil-developpement@angersloiremetropole.fr)  
Site Internet : [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)

 **Conseil de Développement de Nantes Métropole**

Président : Jean-Joseph REGENT  
Tour de Bretagne – BP 72423 - 44047 NANTES Cedex 1  
Tel : 02 40 99 49 36 – Fax : 02 40 99 48 56  
Mel : [conseil-de-developpement@wanadoo.fr](mailto:conseil-de-developpement@wanadoo.fr)  
Site Internet : [www.nantes-citoyennete.com](http://www.nantes-citoyennete.com)

 **Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération de la Région Nazairienne et de l'Estuaire**

Président : Jean-Pierre DESMARIE  
C.A.RE.N.E. - 4, Avenue du Commandant l'Herminier - BP 305 - 44605 SAINT NAZAIRE Cedex  
Tel : 02 51 16 48 27 – Fax : 02 51 16 48 77  
Mel : [conseil.developpement@agglo-carene.fr](mailto:conseil.developpement@agglo-carene.fr)

 **Conseil de Développement du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie**

Président : Yves RENO  
6, Place François Mitterrand - 85000 LA ROCHE SUR YON  
Tel : 02 51 06 98 77– Fax : 02 51 08 84 53  
Mel : [syndicatyonetvie@wanadoo.fr](mailto:syndicatyonetvie@wanadoo.fr)